

nelles que je me proposerais pour un système ou pour un autre, mais il faut bien que le considérer ce qui se passe dans les différents pays.

Les salaires en Amérique

Le patron français a une formule de salaire minimum pour produire au prix minimum. Le patron américain a une formule toute différente. Il accorde au possesseur de production, tout en élevant les salaires et il arrive qu'un ouvrier américain peut acheter une automobile avec trois mois de salaires, tandis qu'il faudrait deux ans pour l'ouvrier français. Il y a un danger à la fois pour le salarié et pour le patron français.

Le sort de l'ouvrier russe

Nous voyons qu'en Russie avec le système nouveau, l'ouvrier russe est financièrement plus malheureux que l'ouvrier français. Le Gouvernement russe a substitué l'Etat aux patrons. Il serait étonnant de juger l'œuvre de la révolution russe sur les premières années, mais il y a sans doute des expériences. Nous voyons que le capitalisme nous violemment à la porte est repoussé maintenant par la faiblesse. (Rires et applaudissements.)

L'union du capital et du travail

Le ministre condamne donc énergiquement ces idées de révolution et pense, au contraire, qu'il convient de réaliser les réformes utiles par une série et lente évolution vers le mieux, par l'union du capital et du travail.

La rationalisation

Le ministre s'explique aussi au sujet de la rationalisation... M. Desobry. — ... qui permet aux industriels de vendre des ouvriers.

M. Bonnetous préside le déjeuner des grands quotidiens régionaux

Paris, 22 janvier. — M. Georges Bonnetous, ministre du Commerce, a présidé ce matin le déjeuner du Syndicat des quotidiens régionaux. A ce déjeuner assistaient également M. Germain Martin, sous-secrétaire d'Etat des P. T. T., ainsi que les personnalités les plus importantes du monde de la Presse.

LA COMMISSION SÉNATORIALE DU SUFFRAGE DES FEMMES N'A PLUS DE RAPORTEUR

Paris, 22 janvier. — Par suite de la nomination comme ministre, de M. Pierre Marraud, rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Louis Martin (Var) sur le suffrage des femmes, cette Commission n'a plus de rapporteur.

LADY BAILEY

La héroïne du raid africain, condamnée pour délit de circulation à Londres. Londres, 22 janvier. — Le 3 mars 1928, lady Bailey se rendait coupable, dans une rue de Londres, du délit d'obstruction de la circulation avec son automobile.

LA SANTE DU GÉNÉRAL JORDANA

haut commissaire du Maroc espagnol. La direction du Maroc et des colonies annonce qu'une ponction exploratoire pulmonaire a été faite aujourd'hui au général Jordana. L'analyse du liquide extrait indiquera s'il y a lieu ou non de pratiquer une autre ponction générale.

L'Italien Balsanti a été condamné à mort par le jury de Marseille

Marseille, 22 janvier. — L'Italien Bonaventuro Balsanti, mafieux redoutable, a été condamné à mort par le jury des Bouches-du-Rhône, pour avoir tué un gardien de la paix dans l'exercice de ses fonctions.

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 22 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. Doumer. Sur le rapport de M. Cadillon l'élection de M. de Moignon comme sénateur de l'Inde est validée.

Un garagiste parisien tue un de ses chauffeurs

Paris, 22 janvier. — M. Louis-Charles Metz, 44 ans, possédant un garage, 224, rue Champlain, et vingt taxis qu'il loue à des chauffeurs.

UN AVION PREND FEU

Tunis, 22 janvier. — Un avion du centre de Sidi Ahmed effectuait un vol d'entraînement lorsque, par suite de circonstances indéterminées, il a pris feu et est tombé. Le pilote, muni d'un parachute, a sauté dans le vide et a atterri dans de bonnes conditions.

L'AUTEUR D'UN CRIME COMMIS A ETRANGENT EN 1926 EST MORT AU BAGNE

On se souvient peut-être du crime commis à Etrungent, en janvier 1926, par Albert Delcœur, domestique de ferme, qui avait tué son patron, Albert Pantelien, à coups de manche de fourche.

M. OLIVIER

GOUVERNEUR DE MADAGASCAR RENTRE EN FRANCE. Paris, 22 janvier. — M. Olivier, gouverneur général, rentrant en France, a quitté Tananarive, accompagné de M. Drouin, administrateur en chef, directeur de son cabinet, et du capitaine Lecomte, son officier d'ordonnance.

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 22 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. Doumer. Sur le rapport de M. Cadillon l'élection de M. de Moignon comme sénateur de l'Inde est validée.

Pour parer à la crise linière

Nous avons, il y a quelques jours, indiqué la crise assez grave que traverse actuellement l'industrie linière. Si pour parer à la pénurie du lin dont il était impossible, après-guerre, de se ravitailler en Russie, le paysan de l'Europe occidentale reprit la culture du lin, il lui était impossible de le vendre à un prix rémunérateur. C'est, qu'en effet, notre industrie, qui recevait jadis du Russie du lin rouli et tordé, n'était pas outillée pour procéder à ces deux opérations et les rouisseurs et tisseurs belges du Cotrain n'avaient pas acheté dans nos campagnes la quantité de lin en balla que pouvaient fournir les paysans. Le paysan ne savait que faire du lin qu'il avait cultivé et l'industrie, par suite des stocks énormes qui se trouvaient sur le marché, achetait très cher la matière première.

L'industrie linière s'est émue de la question et dans notre région, depuis 1927, le Comité linier, comme le Syndicat des filateurs, étudient les moyens de parer à cette crise. Etudes, rapports, échanges prolongés d'idées ont fait écarter successivement le principe d'une prime à la culture du lin — absolument inopérante au cours actuel de la matière, même en multipliant la prime d'avant-guerre par un coefficient normal, — le principe de donner sur les lins étrangers, puisqu'ils prévalent une matière déjà beaucoup trop chère actuellement et que l'application de ces droits soulèverait une foule de problèmes complexes qu'il serait trop long d'étudier en ce moment; le principe d'une contribution volontaire sur les ballas de lin importés pour être répartie entre les producteurs français en raison également des difficultés d'application de cette contribution entre les assujettis et de sa répartition entre les ayants-droit.

Enfin la Commission des matières premières se mit d'accord sur la nécessité de traiter en France même le lin en balla. A ce propos, elle a établi un vaste projet qui, en outre de certaines modifications, prévoit que nous ne pouvons obtenir que l'agrément des Pouvoirs publics. Ainsi, ce se relevant, notre industrie linière fera œuvre nationale en favorisant la culture du lin chez nous. Ainsi outillée, elle pourra s'approvisionner à des prix rémunérateurs.

M. Bonnetous préside le déjeuner du Syndicat des grands quotidiens régionaux

Paris, 22 janvier. — M. Georges Bonnetous, ministre du Commerce, a présidé ce matin le déjeuner du Syndicat des quotidiens régionaux. A ce déjeuner assistaient également M. Germain Martin, sous-secrétaire d'Etat des P. T. T., ainsi que les personnalités les plus importantes du monde de la Presse.

M. Gustave Bourgeois, directeur du « Petit Marseillais » et du Syndicat, a souhaité la bienvenue au ministre du Commerce, qui l'a remercié de son accueil et des services qu'il a rendus au syndicat et ne cesse de rendre aux Pouvoirs publics.

LA COMMISSION SÉNATORIALE DU SUFFRAGE DES FEMMES N'A PLUS DE RAPORTEUR

Paris, 22 janvier. — Par suite de la nomination comme ministre, de M. Pierre Marraud, rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Louis Martin (Var) sur le suffrage des femmes, cette Commission n'a plus de rapporteur.

LADY BAILEY

La héroïne du raid africain, condamnée pour délit de circulation à Londres. Londres, 22 janvier. — Le 3 mars 1928, lady Bailey se rendait coupable, dans une rue de Londres, du délit d'obstruction de la circulation avec son automobile.

LA SANTE DU GÉNÉRAL JORDANA

haut commissaire du Maroc espagnol. La direction du Maroc et des colonies annonce qu'une ponction exploratoire pulmonaire a été faite aujourd'hui au général Jordana. L'analyse du liquide extrait indiquera s'il y a lieu ou non de pratiquer une autre ponction générale.

L'Italien Balsanti a été condamné à mort par le jury de Marseille

Marseille, 22 janvier. — L'Italien Bonaventuro Balsanti, mafieux redoutable, a été condamné à mort par le jury des Bouches-du-Rhône, pour avoir tué un gardien de la paix dans l'exercice de ses fonctions.

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 22 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. Doumer. Sur le rapport de M. Cadillon l'élection de M. de Moignon comme sénateur de l'Inde est validée.

Un garagiste parisien tue un de ses chauffeurs

Paris, 22 janvier. — M. Louis-Charles Metz, 44 ans, possédant un garage, 224, rue Champlain, et vingt taxis qu'il loue à des chauffeurs.

UN AVION PREND FEU

Tunis, 22 janvier. — Un avion du centre de Sidi Ahmed effectuait un vol d'entraînement lorsque, par suite de circonstances indéterminées, il a pris feu et est tombé. Le pilote, muni d'un parachute, a sauté dans le vide et a atterri dans de bonnes conditions.

L'AUTEUR D'UN CRIME COMMIS A ETRANGENT EN 1926 EST MORT AU BAGNE

On se souvient peut-être du crime commis à Etrungent, en janvier 1926, par Albert Delcœur, domestique de ferme, qui avait tué son patron, Albert Pantelien, à coups de manche de fourche.

M. OLIVIER

GOUVERNEUR DE MADAGASCAR RENTRE EN FRANCE. Paris, 22 janvier. — M. Olivier, gouverneur général, rentrant en France, a quitté Tananarive, accompagné de M. Drouin, administrateur en chef, directeur de son cabinet, et du capitaine Lecomte, son officier d'ordonnance.

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 22 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. Doumer. Sur le rapport de M. Cadillon l'élection de M. de Moignon comme sénateur de l'Inde est validée.

INCULPÉ DE FAUX ET USAGE DE FAUX, D'ABUS DE CONFIANCE ET D'ESCROQUERIE, LE GERANT DE LA SUCCURSALE D'UNE BANQUE A WORMHOUDT COMPARAIT DEVANT LA COUR D'ASSISES DU NORD

Intelligent et laborieux, Julien Cousyn, employé au Crédit du Nord, succursale de Dunkerque, jouissait de la confiance de ses chefs, qui l'avaient appelé à gérer le bureau de Wormhoudt, où il se rendait seul, un jour par semaine, pour s'y mettre à la disposition de la clientèle.

Sans autres contrôles que l'examen des pièces comptables qu'il fournissait en regardant pour justifier sa situation de caisse, il avait à sa disposition des titres et des sommes parfois importantes qui lui étaient remis tant par les clients du Crédit du Nord que par cet établissement pour la clientèle et les besoins du bureau.

Se vif régulier, son exactitude au travail paraissait devoir mériter une confiance à l'abri de tout soupçon, lorsque à la suite d'une plainte déposée par M. Thuilliez, de Malo-Bains, on fut amené à vérifier d'un peu plus près sa comptabilité. On y découvrit un certain nombre d'irrégularités masquées de détournements. Il promit de réparer le préjudice causé par ses agissements, mais ne put diriger les matras d'un de ses employés, aurait été disposé à se contenter de cette offre si une vérification plus approfondie n'avait apporté des données plus précises, permettant de se faire une idée plus exacte et de la gravité des faits et de l'importance considérable des détournements commis.

Depuis fin 1926, Cousyn jouit à la Bourse par l'intermédiaire d'une banque parisienne, « La Cote Auxiliaire », où, en couverture de ces opérations il avait déposé des titres qui lui avaient été confiés à cet effet par M. Thuilliez. Mais boursicoteur maladroit, spéculateur à la petite semaine, dans des opérations hasardeuses, perdant sur plus de trois millions, il avait englouti non seulement le peu qu'il possédait, mais les titres de M. Thuilliez, puis pour combler un déficit qui chaque jour s'accroissait davantage, il avait eu recours à des détournements.

Une expertise a permis d'évaluer à près de quatre cent dix-neuf mille francs le préjudice subi par le Crédit du Nord par suite de ses agissements. Ceux-ci ne furent pas découverts tout d'abord en raison de cette particularité qu'étant seul au bureau de Wormhoudt, il avait toutes les facilités pour masquer, falsifier ou altérer les pièces comptables qu'il produisait à l'appui de sa situation de caisse à chaque retour à Dunkerque. D'autres part, il avait à sa disposition une clientèle en général peu familiarisée avec les opérations bancaires, qui se contentait assez facilement d'explications plus ou moins vraisemblables pour les retraits ou les erreurs de Cousyn.

Après avoir approprié des fonds ou titres, Cousyn n'hésitait pas à fabriquer de faux reçus, sur lesquels il apposait la fausse signature des destinataires. Si, au contraire, il s'agissait de titres ou de sommes remises par les clients, il leur délivrait un reçu quelconque au lieu de détacher le volant des quittances de son registre à souche. Parfois, il établissait des quittances régulières, mais il portait à la souche servant de contrôle des numéros qui ne concordent ni comme quantité ni comme désignation de valeurs et de dépôt avec les mentions inscrites sur la quittance détachée et remise au client.

Le défaut de concordance volontaire lui permettait non seulement de commettre des détournements, mais de dissimuler des dettes, de détourner des titres, de faire des dépôts récents pour remplacer des sommes ou des titres qui n'étaient plus en sa possession, ou qui lui devaient livrer à d'autres clients.

Pour avoir plus de liberté encore à ce point de vue, il a même créé un compte fictif au nom de Ghérent, fabriqué de faux reçus, et sous le couvert de ce compte, par des chèques d'achat ou de vente et par de faux chèques au nom de ce prétendu client, il a pu se procurer argent et titres dont il avait besoin pour couvrir un déficit qui allait grandissant.

Il a également employé de faux ordres de retrait ou d'achat, de faux chèques au nom de clients réels du Crédit du Nord, par des moyens, il disposait en réalité d'une partie de leur fortune pour ses spéculations personnelles.

Pour inspirer confiance à certains clients qui lui avaient passé des ordres qu'il n'avait pu exécuter parce qu'il avait détourné la provision versée, il n'hésitait pas à leur produire de faux bordereaux de Crédit du Nord, ce que leurs ordres avaient été bien exécutés.

Les comptes des clients du Crédit du Nord qui ont été ainsi faussés par les opérations de Cousyn sont au nombre de vingt-quatre et, pour chacun d'eux, l'information a été établie de la culpabilité de l'accusé.

La lecture de l'acte d'accusation prend une bonne heure d'audience; c'est l'énumération fastidieuse des multiples opérations effectuées par Cousyn. L'accusé se cache la figure dans les mains pendant toute cette lecture. Quand le président l'interroge, il reconnaît tous les faits, mais rejette sur Thuilliez la responsabilité de ses agissements, parce que celui-ci l'avait incité à aller à la Bourse, en lui exposant que par ce moyen il avait lui-même gagné beaucoup d'argent. Mais il est en ce jour de Bourse comme celui de la roulette.

Marié et père de deux enfants, Cousyn jouissait d'une bonne réputation et ne faisait pas de dépenses exagérées. C'est ensuite un long défilé de témoins, qui viennent confirmer à la barre l'exposé de l'accusation. M. Bultheel, de Dunkerque, plaide pour la partie civile et demande l'allocation de dommages et intérêts.

L'audience est ensuite levée. Aujourd'hui, réquisitoire de M. Valentin Floriet et plaidoirie de M. Valentin et Morel, de Dunkerque, pour l'accusé. Le verdict sera rendu très tard en raison du grand nombre de questions — trois cent cinquante dit-on — qui seront posées au jury.

UN AVION PREND FEU

Tunis, 22 janvier. — Un avion du centre de Sidi Ahmed effectuait un vol d'entraînement lorsque, par suite de circonstances indéterminées, il a pris feu et est tombé. Le pilote, muni d'un parachute, a sauté dans le vide et a atterri dans de bonnes conditions.

L'AUTEUR D'UN CRIME COMMIS A ETRANGENT EN 1926 EST MORT AU BAGNE

On se souvient peut-être du crime commis à Etrungent, en janvier 1926, par Albert Delcœur, domestique de ferme, qui avait tué son patron, Albert Pantelien, à coups de manche de fourche.

La Cour d'assises du Nord avait condamné Delcœur à sept ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour. La Mairie d'Etrungent vient de recevoir, par le ministère de l'Intérieur, l'avis que Albert Delcœur était décédé à l'âge de 24 ans, le 18 juillet 1928, Delcœur était âgé de 24 ans.

Paderewski à Lille

Nous rappelons que c'est aujourd'hui 23 janvier, à 20 h. 30, qu'aura lieu, à l'Hi-



M. PADEREWSKI

podrome Lille, la plus brillante manifestation artistique à laquelle il nous ait été possible d'assister depuis plusieurs années.

La location reste ouverte à la Maison Couploux, rue Esquermois, jusqu'à 17 heures.

LE SIXIEME CONCERT DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE DE ROUBAIX

Le Comité directeur de l'Association symphonique des Professeurs a estimé qu'une audition consacrée aux œuvres que le charme de l'harmonie a inspirées ne manquerait pas d'intéresser et de distraire les habitués des concerts de quinzaine.

De tous les arts la musique est sans doute celui qui exprime les sentiments les plus subtils, les plus nuancés comme aussi les plus intimes. M. Bousquet fait remarquer avec raison que le patronat a inspiré aux grands musiciens des œuvres exquises, tel le « Siegfried-Idyll » de Wagner.

Les exemples d'œuvres qui nous ont été fournis hier nous ont démontré que les maîtres de l'art musical trouvent spontanément pour chanter l'enfance des accents d'une sublime simplicité.

Nous ferions une place à part au « Childrens' Corner » un peu recherché sans doute mais si limpide, si clair, si français pour tout dire. L'orchestre l'a lumineusement mis en valeur et son exécution du « Gradus ad Parnassum » est bien près d'atteindre la perfection.

« Petite suite » de Elbert nous originale peut-être ne manque pas de saveur. Citons encore « Le Haisel et Gretel » de Humperdinck dont la méthode est pleine de charme.

De longues, chaleureuses et sympathiques acclamations ont salué les deux jeunes virtuoses du piano et du violoncelle qui nous ont donné les premières d'un talent que l'avenir sans nul doute consacrera définitivement.

Le petit Bernard Michelin fait passer toute son âme dans son jeu correct et expressif. Il a exécuté une « Focetta » de Frescobaldi, l'« Adagio » de Tartini, le « Menuet » de Valentin et un « Ronde » de Boccherini.

Mlle Montaigne, une charmante fillette tout aussi jeune que ses doigts agiles sur le clavier. C'est plaisir de la voir se dévouer avec tant de conviction et d'ardeur et s'attaquer à Chopin qu'elle interprète honorablement.

Souhaitons que ces deux petits artistes soient longtemps enfants et qu'ils continuent à travailler pour rester prodiges.

Un escroc international est arrêté dans un palace à Paris

Paris, 22 janvier. — Un élégant gentleman louait une chambre à 200 francs par jour, dans un palace des Champs-Élysées, sous le nom de Robert Oppenheim.

A l'heure du dîner, il se présente à la coiffeuse, remet un chèque de 10.000 francs et demande qu'on lui avance 2.000 francs sur ce chèque d'appointement.

Je suis ennuyé. Les banques sont fermées jusqu'à lundi et je n'ai sur moi que de la monnaie mensuelle. Sur l'ordre du directeur de l'hôtel, le caissier para.

Mais le directeur, un peu surpris, est la curiosité de voir si, pour le cas où le chèque est émis sans provision (ce qui arrive couramment en ce moment) il trouverait dans les bagages de son client de quoi rembourser l'avance faite.

La mort des derniers religieux français précédera en Amérique du Sud la mort de la langue et de l'influence françaises

Tel est le titre d'un article de M. Cl. Regaud, professeur à l'Institut Pasteur, membre de l'Académie de Médecine, que publie le Matin et dont voici la conclusion :

Pendant l'été et l'automne dernier, je fus au Pérou et en Colombie, un des « missionnaires d'université » qui contribuent à diffuser ce que notre production nationale, dans les domaines de l'esprit, offre d'utile pour le développement des républiques sud-américaines, amies et clientes de la France. Tandis que j'étais là-bas, j'ai vu les difficultés que rencontre notre gouvernement pour obtenir du Parlement certaines mesures jugées nécessaires au maintien du recrutement des religieux français enseignant à l'étranger.

J'ai accompli un devoir en joignant mon témoignage à ceux de mes collègues : Véritablement, l'œuvre accomplie, notamment en Amérique du Sud, par nos religieux et nos religieuses, est essentielle pour le maintien de notre langue.

Pourra-t-on remplacer les maîtres français couvrant les pays par des professeurs français laïques, dans des lycées créés et entretenus par la France ? M. Dumas et Lévy-Brahl ont montré dans ce journal que cette mesure en principe excellente, ne serait réalisable qu'exceptionnellement, au prix d'une dépense énorme, et qu'il ne faut pas se bercer d'illusions quant à son efficacité. Constatons donc simplement que les principaux propagandistes de notre langue, dans l'Amérique du Sud, sont nos compatriotes, membres des congrégations religieuses enseignantes ; qu'ils ne coûtent à peu près rien à notre budget ; que la diminution progressive de leur nombre, ayant pour cause l'insuffisance de leur recrutement en France, déterminera inévitablement la décadence du français dans ces pays au profit d'autres pays concurrents et portera à notre influence dans tous les domaines un coup funeste.

Quand, loin de son pays, le « missionnaire d'université » réfléchit au péril que court à l'étranger la langue française, il n'a pour les religieux qui la maintiennent (et dont beaucoup n'ont quitté leur poste qu'après de venir faire en France leur devoir de soldats) que des sentiments d'admiration et de gratitude. La liberté, dont pourtant nous avons fait une déesse, ne suffirait-elle donc pas à réaliser parmi nous l'unité en faveur des mesures propres à assurer le recrutement en France de nos religieux enseignant à l'étranger ? Si vraiment il en est ainsi, un autre motif d'action ne laissera aucun Français indifférent, quelle que soient ses opinions en matière de politique intérieure ; ce motif, c'est purement et simplement le renom et le profit de la France.

LES PETITS-NEVEUX DE JEANNE D'ARC VONT FONDRE UNE ASSOCIATION. Paris, 22 janvier. — Plusieurs centaines de familles françaises et Canadiennes qui peuvent affirmer par leurs traditions et les travaux des généalogistes qu'elles se rattachent à la descendance des frères de Jeanne d'Arc, viennent d'envoyer leurs représentants à une réunion organisée à Paris par l'Association Nationale pour la commémoration du V^e Centenaire de Jeanne d'Arc.

Un an de cette réunion les délégués des familles issues des frères de la grande héroïne française, Jacquemin, Jean et Pierre ont décidé de fonder l'Association des Petits-Neveux de Jeanne d'Arc. Les adhésions doivent être envoyées à M. G. Morant, 1, rue Lamennais, Paris (VIII^e).

La nouvelle association se fera représenter par dix jeunes filles de dix-sept ans, arrière-petites-nièces de Jeanne, à la manifestation qui aura lieu à Valenciennes le 23 février pour le pose de la première pierre de jalonnement du chemin de Jeanne d'Arc sur la porte de France.

Une souscription nationale pour le jalonnement est ouverte sous la présidence de M^{lle} la générale Weygand, compte chèque postal, Paris 126730. Pour tous renseignements écrire au siège de l'Association Nationale pour la commémoration du V^e Centenaire de Jeanne d'Arc, 9, Avenue de l'Opéra, à Paris.

Appel aux petits-neveux de Jeanne d'Arc qui habitent la région du Nord. De nombreux descendants des frères de Jeanne d'Arc habitent actuellement Lille et la région du Nord. Plusieurs de leurs familles ont bien connu les lieux où se sont déroulés les événements de la bataille de Valenciennes, les Dupont de Donat, les Arnould de Merville.

Beaucoup d'autres familles pourraient adhérer à une section de la nouvelle association en voie de formation à Lille. Les adhésions sont reçues chez M. Albert Vitez, Palais de la Bourse, à Lille.

LES VENTES DE LAINES

A LONDRES. Londres, 22 janvier. — Bonne animation, sans changement de prix. A ROUBAIX. La première journée des ventes de laines s'est ouverte mardi matin, à 9 h., dans la salle des ventes de la Bourse de Commerce, par le ministère de MM. Et Nys et P. Parent, courtiers-asseurements.

Le matin les balayures furent offertes; l'après-midi il fut présenté des défilés de laine et de drapage. Les acheteurs étaient nombreux mais les enchères ne furent guère animées. 20 % des lots ont été retirés. Sur les ventes de novembre, les prix ont subi une hausse de 5 à 7 %.

L'ASSASSINAT DE M^{lle} WILSON au Touquet-Paris-Plage

Les révélations du cambrioleur international Epstein sont-elles vraies ? Il y a quelques mois nous avons signalé que le cambrioleur international, le Polonais Epstein, arrêté à Boulogne, avait fait au jour d'insurrection, M. Monmossin d'importance relative à l'assassinat de Mrs Wilson.

En désignant un danseur mondain qu'il aurait connu à Nice et qui, selon lui, semblerait être dans l'intimité de l'Anglaise, celle-ci venant le prendre assez souvent à l'hôtel, le Polonais Epstein a-t-il voulu rendre service à la justice ?

Les recherches faites pour retrouver le danseur mondain désigné sont restées vaines. Le cambrioleur Epstein n'a-t-il pas cherché plutôt à adoucir la peine qu'il purge actuellement à la prison de Boulogne ? On est en droit de se le demander.

UN BERGER EST BRULÉ VIF

Tunis, 22 janvier. — A Djerdou, un berger de douze ans avait allumé des touffes d'alpaga pour se chauffer, lorsque le feu a pris à ses vêtements. Le gargonnet a été brûlé vif.

Deuxième heure

L'ESCROQUERIE DE 80 MILLIONS AU PREJUDICE DE L'ETAT

Les perquisitions. Paris, 22 janvier. — M. Nicole, commissaire aux délégations judiciaires, a perquisitionné chez M. Israël Paroutchinski, directeur de l'établissement Paris-Banque, 51, rue Vivienne et au domicile particulier de ce dernier, 2, rue Rouget-de-Lisle. M. Paroutchinski se trouvait en relations avec M. Pollier à qui il avait succédé dans une participation de la Société Franco-Marocaine pour la navigation et le commerce.

Le commissaire a saisi divers documents, les uns relatifs aux questions sucrières, les autres ayant trait aux relations de M. Paroutchinski et Pollier.

D'autre part, M. Guillaume, commissaire à la police judiciaire, a perquisitionné, cet après-midi, chez M. Mimy, actuellement percepteur à Versailles, ancien administrateur de la première société sucrière, demeurant 89, boulevard de Courcelles. M. Mimy, depuis quelque temps, ne s'occupe plus du tout de l'affaire.

LA DURÉE DU MANDAT MUNICIPAL

Paris, 22 janvier. — M. Pierre Diguau, député de la Gironde, vient de déposer une proposition de loi tendant à porter à six ans, à partir du renouvellement prochain, la durée du mandat municipal. Le député de la Gironde, après avoir exposé les motifs qui militent en faveur de sa proposition, demande l'urgence.

UNE BANQUE PARISIENNE DEPOSE UNE PLAINTE CONTRE MKLOTZ

Paris, 22 janvier. — La Banque Générale pour le commerce à l'étranger, rue du Helder, vient de déposer une plainte en constitution de partie civile contre M. L. Klotz, ancien le maître de M. de Gentille, juge d'instruction. Le 3 décembre dernier M. Klotz en remboursement d'un emprunt de 100.000 fr. avait remis à la Banque Générale un chèque de même valeur sans provision.

M. Baldwin dit que le moment est venu d'examiner la question du tunnel sous la Manche

Londres, 22 janvier. — A la Chambre des Communes, le député travailliste Thurley a interpellé le premier ministre sur la question du tunnel sous la Manche. Il lui a demandé s'il accordera une discussion sur la motion présentée au cours de plusieurs séances à la Chambre. M. Baldwin a répondu qu'en raison du grand intérêt que prend le public à ce projet, le Gouvernement en est venu à la conclusion que le temps est arrivé d'examiner de nouveau la question d'une façon générale.

UN INCENDIE RAVAGE UN QUARTIER DE CONSTANTINOPLE

Un incendie de Constantinople annonce qu'un incendie, activé par une tempête de neige et de vent, s'étend avec rapidité et ravage le populaire quartier grec de Tatarsala. Environ mille maisons sont la proie des flammes. Cinq mille personnes sont sans abri. Le nombre des pertes en vies humaines n'est pas encore connu.

COURTES DÉPÊCHES

La Cour d'assises de la Seine vient d'acquiescer un boncheur Jean Dorval, pour un vol de 100 francs. Agé de quatre-vingt-dix ans, M. Dorval, ancien entrepreneur de travaux publics, demeurant à Vitry, souffrait de paralysie. Il s'est suicidé en se tirant un coup de fusil.

Un reconstruc-tionniste pro-Église entre un boncheur, nommé par six jeunes gens, est une automobile venant de Fiumat. Tous les occupants ont été blessés. Deux d'entre eux, MM. Davignon et Bistocin, sont grièvement atteints.

Le bassin bouillier de la station de la Seine a été ordonné la reprise du travail. La grève est terminée. Mardi matin, le travail a été repris d'une façon normale dans tous les usines.

M. Pierre Marraud, ministre de l'Instruction publique, a reçu une délégation de professeurs attendus des engagements paillard et secondaires venus visiter la France.

Dernières Nouvelles Sportives

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR COURTS COUVERTS. La quatrième journée de Championnats de France sur courts couverts a été disputée par le retour de Jean Borotra, de retour de Bruxelles et à la triomphal.